

DECISION N° 2022.12.194 D

Objet : Demande de subvention Politique de la Ville
Animation atelier par artiste Sylvie RENO

Vu les articles L.2122.18 , L2122.20 et L2122.22 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 1.20 du 29 juillet 2020 relatives aux délégations données au Président par la Conseil communautaire ;

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ

En lien avec l'exposition *rêve ou réalité* qui sera présentée au Musée d'art contemporain en 2023, un projet d'atelier sera mené avec le musée en partenariat avec l'artiste Sylvie RENO et les centres sociaux Colucci et Nocaze.

L'atelier sera proposé au public des quartiers prioritaires de la ville de Montélimar leur permettant de s'interroger, d'interpréter et de présenter leurs propres interprétations de matériaux et de réfléchir sur les notions de rêve et de réalité.

Afin de mener à bien ce projet, le Musée d'art contemporain souhaite solliciter la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour obtenir une subvention Politique de la Ville d'un montant de 2 000 euros (deux mille euros).

Le Président,

DÉCIDE :

Article 1° : de demander une subvention Politique de la Ville auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale d'un montant de 2 000 euros (deux mille euros) dans le cadre du projet d'atelier avec l'artiste Sylvie RENO proposé au centres sociaux Colucci et Nocaze.

Article 2° : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Fait à Montélimar, le 26 DEC. 2022

Le Président,



Pour le Président
La Vice-Présidente déléguée

Fabienne MENOUAR

